

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt, le dix-sept février. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-quatre février deux mil vingt en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion
- Tours de garde des élections municipales
- « Chantier Formation Qualification » avec Cadillac Formation
- Achat marquise
- Délibération convention SPA
- Questions diverses

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2020

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO - VASSEAUD –M. LACOSTE - MME LEBLOND –MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 27 janvier 2020**

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2019, article par article. La discussion s'engage et Monsieur le Maire répond aux questions.

Investissement dépenses : 77 113,95 €
Investissement recettes : 113 813,95€
+ **36 700,00 €**

Fonctionnement dépenses : 256 256,56 €
Fonctionnement recettes : 395 273,37 €
+ **139 016,81 €**

Résultat de clôture : (36 700,00 + 139 016,81) = + **175 716,81 €**

Monsieur le Maire quitte la salle en cédant la présidence à Mme POINTET, doyenne d'âge, qui fait procéder au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2019, constate les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable du Trésor Public et le valide.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir les tours de garde des élections municipales du 15 mars 2020 et du 22 mars 2020.

HEURES	NOMS
7 H 30 → 10 H 30	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme LEBLOND
10 H 30 → 13 H 00	Mme BIASOTTO - M. LACOSTE - M. BOURNET - M. CHIARADIA
13 H 00 → 15 H 30	M. VIGOUROUX – Mme VASSEAUD
15 H 30 → 18 H 00	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme LEBLOND

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Président : M. VIGOUROUX Jean-Eric
- Assesseurs : Mme POINTET Dominique et M. BATTISTON Gérard
- Secrétaire : Mme LEBLOND Odile

« CHANTIER FORMATION QUALIFICATION » AVEC CADILLAC FORMATION

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération proposée par Cadillac Formation permettant de contractualiser le « Chantier Formation Qualification ». Il précise que ce chantier représente la pose de pavés sur l'accès au monument aux morts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

ACHAT MARQUISE

Monsieur le Maire informe qu'après deux mois de démarches, un compte a pu être ouvert dans la société GEDIMAT. L'achat de la marquise a été décidé le 18 novembre 2019, afin de passer l'opération en investissement, il est nécessaire de prendre une délibération indiquant le montant exact de l'achat. Le devis n'a pas été réactualisé et correspond à la somme votée le 18 novembre 2019 soit 655,46 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une délibération actant cet achat.

DÉLIBÉRATION CONVENTION SPA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le montant de la convention avec la SPA suite à la réactualisation de cette dernière.

Seul le nombre d'habitants a changé, le nouveau montant est de 392,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre une nouvelle délibération.

Séance levée à 21h40

Le Maire,